

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2019**

La convocation a été adressée individuellement le 4 avril 2019 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le jeudi 11 avril 2019 à 20 h 00'

Absents excusés : René LATOUCHE qui a donné procuration à Sylvie HAMON, Julie GREGORY qui a donné procuration à Pierre LE GRAND.

Début de séance à 20h05

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Sylvie HAMON a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2019

Les élus n'ont pas de remarque.

AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE

Après avoir approuvé le compte administratif 2018, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice et constatant que le compte administratif du budget Commune fait apparaître :

Excédent de fonctionnement	147 666.66 €
Excédent d'investissement	67 874.54 €
Solde des restes à réaliser	-199 245.65 €

Affectation du résultat :

Excédent d'exécution d'investissement (R001)	67 874.54 €
Exécution du virement à la section d'investissement (1068).....	131 371.11 €
Excédent de fonctionnement (R002)	16 295.55 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat du budget commune

AFFECTATION DU RESULTAT - EAU

Après avoir approuvé le compte administratif 2018, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice et constatant que le compte administratif du budget Eau fait apparaître :

Excédent de fonctionnement	2 247.26 €
Excédent d'investissement	121 482.03 €
Solde des restes à réaliser	-121 098.18 €

Affectation du résultat :

Excédent d'exécution d'investissement (R001)	121 482.03 €
Excédent de fonctionnement (R002)	2 247.26 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité, approuve l'affectation du résultat du budget eau.

AFFECTATION DU RESULTAT - ASSAINISSEMENT

Après avoir approuvé le compte administratif 2018, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice et constatant que le compte administratif du budget Assainissement fait apparaître :

Excédent de fonctionnement	34 398.09 €
Excédent d'investissement	20 355.42 €
Solde des restes à réaliser	-128 127.28 €

Affectation du résultat :

Excédent d'exécution d'investissement (R001)	20 355.42 €
Excédent de fonctionnement (R002)	34 398.09 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité, approuve l'affectation du résultat du budget assainissement.

AFFECTATION DU RESULTAT - LOTISSEMENT

Après avoir approuvé le compte administratif 2018, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice et constatant que le compte administratif du budget Lotissement fait apparaître :

Excédent de fonctionnement	0,00 €
Déficit d'investissement	57 130.33 €

Affectation du résultat :

Déficit d'exécution d'investissement (D001)	57 130.33 €
---	-------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat du budget lotissement.

TAUX D'IMPOSITION 2019

La commission des finances s'est réunie et a proposé de maintenir les taux 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation..... 13,81 %
- Foncier bâti..... 21,37 %
- Foncier non bâti 38,52 %

Il est demandé à l'assemblée d'approuver les taux d'imposition 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les taux d'imposition ci-dessus pour l'année 2019.

BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente la section investissement.

En dépense

Chapitre 20 : maintien du zonage des eaux pluviales et de l'étude pour le mobilier de l'église qui reste à restaurer ;

Chapitre 21 : acquisition de terrain, achat des différents matériels pour le service technique ou administratif.

Chapitre 23 : le programme de voirie 2019, poursuite enfouissement réseau Banine, signalisation verticale

En recette

Chapitre 10 : le Fond de compensation de TVA, la taxe d'aménagement, et l'excédent de fonctionnement.

Chapitre 13 : Estimation des subventions pour les études, la subvention départementale d'investissement.

Chapitre 16 : Emprunt pour financer les travaux

Monsieur Le Maire demande au Conseil d'approuver le budget primitif 2019 de la commune tel que présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	326 581.22 €	310 285.67 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	0.00 €	16 295.55 €
TOTAL	326 581.22 €	326 581.22 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	165 837.70 €	297 208.81 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	224 658.41 €	25 412.76 €
SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	0,00 €	67 874.54 €
TOTAL	390 496.11 €	390 496.11 €
TOTAL BUDGET 2019 COMMUNE	717 077.53 €	717 077.33 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif principal 2019.

BUDGET PRIMITIF 2019 - EAU

Monsieur Le Maire demande au Conseil d'approuver le budget primitif eau 2019 tel que présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	20 575,94 €	18 328,68 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	0,00 €	2 247,26 €
TOTAL	20 575,94 €	20 575,94 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	12 959,79 €	12 575,94 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	121 098,18 €	0,00 €
SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	0,00 €	121 482,03 €
TOTAL	134 057,97 €	134 057,97 €
TOTAL BUDGET 2019 EAU	154 633,91 €	154 633,91 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif eau 2019.

BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSAINISSEMENT

Le Maire propose d'inscrire des crédits en investissement pour les travaux du réseau d'assainissement collectif.

Monsieur Le Maire demande au Conseil d'approuver le budget primitif assainissement 2019 tel que présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	98 219.31 €	63 821.22 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	0,00 €	34 398.09 €
TOTAL	98 219.31 €	98 219.31 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	74 668.16 €	182 440.02 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	869 422.91 €	741 295.63 €
SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	0.00 €	20 355.42 €
TOTAL	944 091.07 €	944 091.07 €
TOTAL BUDGET 2019 ASSAINISSEMENT	1 042 310.38 €	1 042 310.38 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif assainissement 2019.

BUDGET PRIMITIF 2019 - LOTISSEMENT

Monsieur Le Maire demande au Conseil d'approuver le budget primitif LOTISSEMENT 2019 tel que présenté ci-dessous :

Il précise que ce budget peut être voté en déséquilibre, ce qui est autorisé par la réglementation.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	322 611.74 €	322 611.74 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	0,00 €	0,00 €
TOTAL	322 611.74 €	322 611.74 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	214 506.41 €	271 636.74 €
SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	57 130.33 €	0,00 €
TOTAL	271 636.74 €	271 636.74 €
TOTAL BUDGET 2019 LOTISSEMENT	594 248.48 €	594 248.48 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve budget primitif lotissement 2019.

SUBVENTIONS 2019

Le Conseil Municipal doit voter les subventions suivantes sur proposition de la commission finances réunie le 03 avril 2019. Les subventions seront imputées à l'article 6574 du budget communal.

Associations	Budget 2019
AMAP	150 €
Club des Aïnés	250 €
Cœur de Breizh	40 €
Comité Sant Kouled Animation	300 €
Société de chasse	200 €
AFM Téléthon	35 €
APF	35 €
Chorale de l'Aulne	20 €
Comité de Développement des agriculteurs pays de Châteaulin	30 €
Enfance et partage	20 €
Entraide cancer en Finistère	80 €
France Adot 29, don d'organes (CHU Morvan)	35 €
France Alzheimer 29	30 €

France AVC	20 €
Handisport Cornouaille Quimper	35 €
Musique en Gerموir	50 €
Société d'horticulture et art floral du bassin de Châteaulin	40 €
VMEH	20 €
Total	1 390 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les subventions ci-dessus. (Madame Beatrice GENTRIC, ne participe pas au vote pour l'association AMAP)

TARIFS COMMUNAUX 2019

Proposition de tarifs pour l'année 2019

➤ **Photocopie :**

- A4 Noir ou bichromie0.15 €
- A4 Couleur0,30 €

Le format A3 ou la photocopie recto verso double le tarif suivant la qualité
Gratuité des photocopies noires ou bichromies pour les demandeurs d'emploi.

➤ **Location salle polyvalente :**

- Personne de Saint-Coulitz 50,00 €
- Personne extérieure..... 100,00 €
- Association de la commune gratuit
- Association extérieure..... 75,00 €
- Chèque de caution..... 200,00 €

➤ **Location de barnum**

- Un barnum..... 50,00 €
- Deux barnums..... 80,00 €
- Chèque de caution..... 300,00 €

➤ **Maison des associations**

- Tarif journalier 50,00 €

➤ **Prêt de panneaux « Travaux » :**

- Petit : caution 100,00 €
- Grand : caution 150,00 €

➤ **Concession cimetière (15 ans) :**

- Un emplacement 70,00 €
- Deux emplacements 120,00 €

➤ **Concession cimetière (30 ans) :**

- Un emplacement 110,00 €
- Deux emplacements 200,00 €

➤ **Mini concession :**

- 15 ans 50,00 €
- 30 ans 80,00 €

➤ **Columbarium**

- 10 ans 150,00 €

➤ **Jardin du souvenir**

- Avec plaques..... 70,00 €

➤ **Podium**

- 32 m² (4 x 8).....100 €
Caution.....3000 €
- 16 m² (4 x 4).....60 €
Caution.....2000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2019 proposés supra.

.../...

MARCHE DE VOIRIE 2019 - DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le Maire informe l'assemblée qu'une consultation des entreprises doit être réalisée pour les travaux suivants :

- La passation d'un marché de travaux en procédure adaptée, sous la forme d'un accord-cadre, à bons de commande, pour les travaux d'entretien de voiries communales de SAINT-COULITZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à consulter les entreprises pour la passation d'un marché de travaux à procédure adaptée.

CCPCP – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Le Maire informe l'assemblée que la commune doit donner son avis sur le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en dates du 11 décembre 2018 et du 15 janvier 2019 concernant :

- Attribution de compensation fiscale de la commune de Saint-Ségal
- Tourisme
- Documents d'urbanisme / plan local d'urbanisme intercommunal

Aussi après l'étude du rapport, le Conseil Municipal doit se prononcer. C'est pourquoi conformément aux dispositions de l'article 1609 du Code général des impôts alinéa 7 du IV, le rapport doit être approuvé par délibération concordantes des seules communes membres de l'EPCI à la majorité qualifiée prévue à l'article L5211-5 du CGCT.

Monsieur Jean-Pierre AUBERT fait part de son opposition au calcul de l'attribution de compensation fiscale de la commune de Saint-Ségal qui n'est pas équitable au regard des autres communes de la CCPCP. Les règles ne sont plus les mêmes que celles appliquées précédemment.

Les points sur le Tourisme et l'urbanisme reçoivent un avis consensuel.

Les abstentions sont justifiées par le regroupement des trois points alors que seul le point un a fait l'objet d'un vif débat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal rend son avis sur le rapport de la CLECT en dates du 11 décembre 2018 et du 15 janvier 2019, par une voix pour (Monsieur Gilles SALAÛN), une voix contre (Monsieur Jean-Pierre AUBERT) et par 9 abstentions.

LOTISSEMENT COMMUNAL

Le Maire informe l'assemblée que le lotissement communal sis à Kernevez n'a pas été nommé. Il vous propose le nom suivant :

- RESIDENCE HENTI NEVEZ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution du nom « Résidence Henti Nevez » au lotissement sis à Kernevez.

MEGALIS BRETAGNE : CONVENTION ADHESION CERTIFICATS ELECTRONIQUES

Le Maire informe l'assemblée que MEGALIS BRETAGNE met à disposition des collectivités un marché de certificats électroniques.

Ces certificats sont nécessaires à la collectivité pour la signature de documents dématérialisés. (Documents comptables, actes réglementaires tels qu'arrêtés ou délibérations). La Communauté de Communes de Pleyben, Châteaulin et du Porzay prend en charge une partie du coût de ces certificats qui sont utilisés dans le cadre des services E-MEGALIS. Cependant, les certificats sont nécessaires pour d'autres plateformes de télétransmission.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer cette convention qui permet l'acquisition de certificats à moindre coût.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 21h15

Gilles SALAÛN

Jean-Pierre AUBERT

Pierre LE GRAND

Sylvie HAMON

Béatrice GENTRIC

Régis FLOCH

Marguerite ANSQUER

René LATOUCHE

Procuration à Sylvie HAMON

Julie GREGORY

Maguelonne LE QUÉAU

Annie YANNOU

Procuration à Pierre LE GRAND